Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté

2001/2006(COS) - 20/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : accélérer les actions de lutte contre les principales maladies transmissibles dans le cadre de la réduction de la pauvreté dans le monde. CONTENU : la présente communication analyse les questions politiques fondamentales qui découlent de l'impact des maladies transmissibles sur les personnes les plus pauvres du monde et expose les raisons pour lesquelles la Communauté doit poursuivre son engagement dans ce sens. Elle fixe en particulier un cadre d'intervention comportant trois grands axes d'activités ciblées. La communication part en effet du constat que les maladies transmissibles pèsent plus durement sur les plus pauvres et font obstacle à leur développement en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose). À l'échelle mondiale, ces trois maladies font plus de 5 millions de morts par an et pèsent lourdement sur le niveau de morbidité et l'espérance de vie des pays en développement. Face à ce constat, de nombreuses actions ont été initiées que la Commission propose maintenant d'accélérer via trois axes stratégiques : 1) parvenir à un impact optimal des interventions, des services et des produits de base : en principe, les maladies concernées peuvent être prévenues et/ou traitées par le recours aux interventions peu onéreuses et efficaces qui existent déjà. Il est toutefois fréquent que ces aides ne parviennent pas aux populations les plus vulnérables, alors que les pays en développement s'évertuent à fournir les soins de santé élémentaires avec moins de 5 USD par habitant et par an. Pour optimiser l'impact des interventions, services et produits de base disponibles, il faut à la fois apporter un soutien accru à la prévention et aux soins de base et intensifier l'aide ciblée par le biais de partenariats novateurs qui ne se limitent pas au secteur traditionnel de la santé ; 2) rendre le prix des médicaments essentiels plus abordable par une approche globale et synergique à l'échelle mondiale : seule une approche globale permettra de faciliter l'accès aux médicaments essentiels. Les pays en développement, et les populations pauvres n'ont pas suffisamment accès aux services et aux médicaments essentiels à un coût abordable. Il faut dès lors proposer une tarification échelonnée des médicaments via la conclusion d'accords d'octroi volontaire de licences, un système commercial parallèle, des transferts de technologie associés au développement des capacités locales de production, l'utilisation combinée de produits génériques et de produits protégés par des brevets et l'étude des possibilités tarifaires et fiscales pour améliorer l'accès des personnes les plus pauvres aux médicaments essentiels ; 3) investir davantage dans la recherche vers la lutte contre les trois principales maladies transmissibles : l'industrie pharmaceutique oriente généralement ses activités de recherche en fonction de la demande des pays industrialisés et néglige les pays en développement. Seuls 10% de la recherche médicale mondiale sont consacrés à ces affections qui représentent 90% dela charge de la morbidité au niveau du globe. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes et des systèmes d'incitation mondiaux visant à orienter la recherche et développement vers les maladies qui touchent de façon disproportionnée les pays en développement. Pour y parvenir, il faut élargir l'éventail des domaines de recherche, stimuler la volonté d'engager des investissements à risque et passer d'un système d'essais par séries à un système d'essais parallèles des vaccins dont l'autorisation est demandée. Une coopération plus étroite entre la solide tradition de la recherche publique et le savoir-faire étendu de l'industrie pharmaceutique européenne pourrait permettre d'enregistrer des progrès importants. Il conviendrait en priorité d'intensifier l'investissement dans les moyens des instituts scientifiques et technologiques des pays en développement et de leur personnel. Sur le plan de la mise en oeuvre, la mise en place du dispositif proposé dans la communication nécessite non seulement des efforts coordonnés de la part de la Commission, en liaison avec les États membres de la Communauté, les pays partenaires, les partenaires internationaux, la société civile et d'autres acteurs mais aussi davantage d'innovation et une plus grande rapidité d'intervention. Ce dispositif constitue la première réponse de la Communauté aux

recommandations formulées au sommet du G8 à Okinawa en juillet 2000 et devrait faire l'objet d'un large débat au cours d'une table ronde de haut niveau réunissant l'ensemble des parties intéressées (en ce compris le Parlement européen).